



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

République française
Département de la Haute-Garonne

**ARRETE TEMPORAIRE REGLEMENTANT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT,
BOULEVARD DU BOIS DE L'ENCASTRE**

Arrêté n°17.2024

Le Maire de VAUDREUILLE (31250),

Vu le décret n°55-1366 du 18.10.1955 modifié portant réglementation générale d'épreuves sportives et compétitions sportives sur le voie publique ;
Vu la Loi n° 82-213 du 02.03.1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2211-1 et suivants ;
Vu le Code Pénal ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu la demande formulée le 15 janvier 2024 par Mr Nicolas LE HIR, Président du club TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE sise 54 Rue des sept Troubadours 31000 TOULOUSE en vue d'organiser le triathlon de REVEL les Samedi 15.06.2024 et Dimanche 16.06.2024 ;
Considérant que le bon déroulement d'une épreuve de sport adaptée nécessite de réglementer la circulation et le stationnement BOULEVARD DU BOIS DE L'ENCASTRE ;
Considérant qu'il importe de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique ;

ARRETE :

Article 1er : **Le Samedi 15 Juin 2024 de 13h30 à 15h30**, la **CIRCULATION** routière et le **STATIONNEMENT** seront **INTERDITS** depuis le parking de l'Encastre jusqu'au panneau de fin d'agglomération avant la commune des Brunels (soit 500m), ceci, afin de permettre la mise en place de l'organisation et de sécuriser le parcours durant la compétition :

Boulevard du Bois de l'Encastre

- Article 2 :** Ces restrictions ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de sécurité et du médecin de garde (*habitant au 935 Boulevard du Bois de l'Encastre*), ainsi qu'aux véhicules composant la logistique de cette manifestation.
- Article 3 :** Lors du passage des participants lors des épreuves du Samedi 15 Juin et du Dimanche 16 Juin 2024, à charge pour les organisateurs de réguler la circulation routière et le stationnement de tout véhicule au Boulevard du Bois de l'Encastre.
- Article 4 :** La signalisation nécessaire à la matérialisation de ces prescriptions, sera mise en place et enlevée par, et sous la responsabilité de Mr Nicolas LE HIR, Président du TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE. Ce dernier, devra faire apposer 48 heures à l'avance le présent arrêté ainsi que les panneaux correspondants.
- Article 5 :** Monsieur le maire de la commune de Vaudreuille, la Gendarmerie de Revel et le SDIS de Revel, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en mairie.



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE

31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

République française
Département de la Haute-Garonne

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- *Mr le Préfet de la Haute-Garonne service des épreuves sportives.*
- *Conseil départemental de la Haute-Garonne, Pôle Routier de REVEL*
- *Mr Nicolas LE HIR, Président du club TRIATHLON TOULOUSE METRPOLE*
- *Mr Le Maire des BRUNELS*

Fait à VAUDREUILLE, le 14 Mai 2024

Mr Le Maire – J.LAGOUTTE.

